

Communiqué de presse du 3 avril 2017

Les 12 propositions du SMG pour une santé plus solidaire en 2017

Alors que l'idéologie libérale et la marchandisation gagnent du terrain dans tous les domaines, y compris celui de la santé, le Syndicat de la Médecine Générale (SMG) fait des propositions concrètes pour défendre un système de santé publique dans l'intérêt des patients.

1/ Sécurité sociale pour toutes et tous

- Tiers payant général obligatoire géré par la seule Assurance maladie.
- Fusion et intégration des régimes d'Assurance maladie, des complémentaires et des systèmes de Couverture maladie universelle (CMU) et de l'aide médicale d'Etat (AME) dans une seule Assurance Maladie qui devient alors universelle avec un haut niveau de prise en charge des soins de santé à 100 %.

2/ Suppression du secteur 2 dit de tarifs « libres », des dépassements d'honoraires et des franchises « médicales ». Abrogation de la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) dite loi « Bachelot ».

3/ Financement solidaire de la protection sociale

- Par cotisations des salariés et des employeurs.
- Élargissement de l'assiette des cotisations des employeurs avec système de taxation gradué.
- Suppression des exonérations des cotisations patronales cédées depuis de trop nombreuses années.

4/ Re-démocratisation de la Sécurité sociale et de tous les systèmes de protection sociale avec gestion par les usagers qui seront présents aux échelons décisionnels.

5/ Système d'observation de terrain pouvant faire émerger et rendre visibles les nouveaux risques pour la santé, risques environnementaux, liés au travail et aux conditions de vie.

- Mesures de santé publique contraignantes pour les industriels lorsque les risques sont identifiés, notamment concernant les produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR).
- Prévention généralisée individuelle et collective dans les lieux d'accueil de la petite enfance (développement des services de Protection maternelle et infantile), les écoles (développement de la médecine scolaire), dans les entreprises (développement de la médecine du travail)

6/ Analyse des besoins de la population établis par elle-même selon une réelle démarche participative, à partir d'un échelon local (quartiers et municipalités) et avec les acteurs de terrain (centres socioculturels, interprètes, bailleurs sociaux, soignants, éducateurs, médiateurs sociaux, associations de quartier, etc.)

7/ Développement de la médecine générale centrée sur la clinique, l'enseignement et la recherche.

- Suppression des primes à la *performance* ou rémunération sur objectifs dits de « santé publique » (ROSP) et du codage des données médicales, afin de servir les seuls intérêts des patients, pas ceux de la finance et des assureurs privés.

- Formation initiale et continue obligatoire indépendante des intérêts privés (industrie et assurances privées) et tournée vers l'intérêt du patient dans un esprit de service public : groupes de pairs, travaux de recherche, ateliers avec les usagers

8/ Agence d'évaluation des politiques de santé publique indépendante sur des critères de réduction de la morbi-mortalité et de réduction des inégalités de santé (inégalités sociales de santé et d'accès aux soins).

9/ Implantation progressive de maisons de santé associatives sur le mode coopératif avec personnels soignants et non soignants (travailleurs sociaux, médiatrices/médiateurs, interprètes etc.) et usager.es avec sortie du paiement à l'acte.

- Débat public sur le niveau et le mode de rémunérations des travailleurs de la santé.

10/ Recherche publique sur le médicament en fonction des besoins et des problèmes de santé des populations.

- Suppression des brevets.
- Service public du médicament avec production par une entreprise d'État des médicaments essentiels.

11/ Système hospitalier public généralisé (intégration des cliniques privées) :

- Gestion collective de tous les lieux de soins (services hospitaliers, maisons de santé etc.) avec participation des usager.e.s,
- Abrogation des Groupement hospitaliers de territoires (GHT), suppression de la tarification à l'activité, répartition des moyens et hôpitaux en fonction des besoins des territoires, hôpital à échelle humaine à vocation d'accueil et de soin.

12/ Suppression des ordres professionnels et affirmation de la liberté syndicale et associative.

Mot clés : égalité, indépendance, solidarité, coopération, services publics, formation

Contacts

Patrick Dubreil : 06 32 70 92 37

Martine Lalande : 06 03 36 66 17

Guillaume Getz : 06 22 61 35 12

